



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 228-18 C

Objet : RD - Définition de la stratégie climat-air-énergie de Grand Chambéry

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 71

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Tumar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3

Emmanuelle Andrevon - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 228-18 C

objet **RD - Définition de la stratégie climat-air-énergie de Grand Chambéry**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle la délibération n° 406-17 C du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 lançant la révision du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry. La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a, en effet, désigné les EPCI de plus de 20 000 habitants coordonnateurs de la transition énergétique sur leur territoire. Ainsi, Grand Chambéry doit élaborer puis mettre en œuvre un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Le PCAET, établi pour une durée de six ans (2020/2025), comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Le projet de PCAET devra être soumis à l'avis de l'autorité environnementale, puis mis à la disposition du public pour consultation par voie dématérialisée. Il pourra ensuite être adopté en Conseil communautaire fin 2019.

Une stratégie intégrée d'aménagement du territoire

Cette démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, s'articule avec les autres dispositifs de planification aux échelles nationale, régionale et locale. Le PCAET trouvera notamment une traduction concrète dans le PLU intercommunal Habitat et Déplacements qui sera approuvé par Grand Chambéry en fin d'année 2019. Il devra également :

- être compatible avec le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires),
- prendre en compte le SCoT (Schéma de cohérence territoriale),
- prendre en compte la stratégie nationale bas carbone,
- être compatible avec le PPA (Plan de protection de l'atmosphère), le cas échéant. En matière de qualité de l'air, Grand Chambéry surveille en permanence trois polluants : les oxydes d'azote (NO₂), issus de la combustion des carburants, les particules fines (PM10) issues du fonctionnement des installations de chauffage peu performantes et des véhicules anciens, l'ozone (O₃), très présent lors des pics de chaleur.

Le diagnostic climat-air-énergie du territoire fait ressortir, pour 2015, un niveau de consommation énergétique de 3 724 GWh qui engendre des émissions de gaz à effet de serre évaluées à 634 kteq CO₂. La production des énergies renouvelables est de 386 GWh, correspondant à 10 % des besoins énergétiques. La facture énergétique du territoire est de 301 millions d'euros, dont seulement 27 millions d'euros dédiés à l'achat d'énergie renouvelable produite sur le territoire.

Amplifier les actions engagées

Face à ce constat, l'agglomération et ses partenaires ont déjà engagé de nombreuses actions sur les thématiques énergivores et ayant un impact sur la qualité de l'air.

Ainsi, de façon non exhaustive, quelques actions phares sont mises en œuvre sur :

- les mobilités : report modal et gare entièrement multimodale, développement de nouveaux modes de déplacement, y compris le vélo ou le titre de transport à 1 € en cas d'épisode de pollution,
- le bâti : initier la rénovation énergétique des logements avec Mon Pass Rénov',
- l'agriculture et la sylviculture : promouvoir une agriculture de qualité et de proximité, contribuer à une gestion durable de la forêt au moyen de la Charte forestière,
- ressources et déchets : un réseau de chaleur urbain alimenté par des énergies renouvelables, prêt de broyeurs aux particuliers et mise à disposition d'une déchiqueteuse pour les agriculteurs afin d'arrêter le brûlage des végétaux.

Grand Chambéry amplifiera ces actions et en impulsera de nouvelles avec le PCAET et toutes les politiques sectorielles et de planification développées actuellement par l'agglomération. Pour ce faire, le territoire peut déjà compter sur la mobilisation de partenaires institutionnels majeurs tels que l'ADEME (1,2 million d'euros mobilisés sur le Schéma de développement des énergies renouvelable) et la Région (4 millions d'euros mobilisés sur le Plan qualité de l'air).

Devenir un territoire éco-responsable : une stratégie volontariste, des actions concrètes et innovantes

Pour devenir éco-responsable, moteur des grandes transitions, le territoire s'engage à travers son PCAET sur quatre enjeux prioritaires :

- améliorer la qualité de l'air,
- baisser les consommations énergétiques et diminuer les émissions de gaz à effet de serre,
- augmenter la production des énergies renouvelables,
- séquestrer le carbone.

La stratégie du territoire pour 2050 est de couvrir la totalité des besoins en énergie par la production locale pour s'inscrire dans la trajectoire et les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Pour devenir un territoire à énergie positive, Grand Chambéry devra accentuer les efforts de baisse des consommations et/ou de production d'énergies renouvelables afin d'atteindre un solde positif en 2050.

Le PCAET doit permettre d'atteindre un premier palier de la transition énergétique en 2025 se traduisant par la baisse des consommations énergétiques de 16 %, pour atteindre 3 111 GWh. La diminution des consommations entraînera une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 17 % (524 kteq CO₂). Parallèlement, la production d'énergies renouvelables doit doubler pour couvrir 22 % des besoins, soit une production de 693 GWh.

Des initiatives innovantes devront être trouvées, telles que le développement des stations et véhicules à hydrogène (Zero Emission Valley – Grand Chambéry territoire d'expérimentation), la concrétisation de réseaux de chaleur innovants (à l'instar du projet B'EEAU Lac) ou encore la mise en place d'un Fonds air-bois qui contribueront à l'atteinte de ces objectifs.

Ainsi jusqu'en 2025, le PCAET s'articulera autour de 25 orientations stratégiques et concrètes pour poursuivre la démarche d'éco-responsabilité du territoire. Les orientations se déclinent au travers des compétences sectorielles les plus énergivores et ayant un effet levier sur l'adaptation au changement climatique.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 406-17 C du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 approuvant le lancement de la révision du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 9 Abstentions :

Article 1 : approuve la stratégie climat-air-énergie de Grand Chambéry,

Article 2 : valide les objectifs chiffrés de baisse des consommations énergétiques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de production des énergies renouvelables pour 2025.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 228-18 C

Objet de l'acte :	RD - Définition de la stratégie climat-air-énergie de Grand Chambéry
Thème Préfecture :	8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement
Date de l'acte :	20 décembre 2018
Annexe :	Stratégie territoriale;Diagnostic;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21577H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21577H1

Date de transmission en Préfecture :	07 janvier 2019
Date de réception en Préfecture :	07 janvier 2019